

TRAVAUX FIBRE OPTIQUE

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

Vu demande présentée par l'entreprise « CECCON BTP », CS 30012 avenue des îles prolongée, 74 000 ANNECY, concernant une réparation de casse GC au 795 route de Bidaille 74930 SCIENTRIER.

A R R E T E

Article 1 : Délai d'exécution

À compter du 4 décembre 2023 et jusqu'au 19 décembre 2023 inclus, la circulation sera perturbée avec empiètement sur la chaussée au niveau du 795 route de Bidaille 74930 SCIENTRIER. La circulation sera également limitée à 30 km/heure et régulée avec alternat manuel.

Article 2 : Signalisation du chantier

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et de la protection du chantier sera assurée, entretenue et surveillée par l'entreprise « CECCON BTP ».

Article 3 : Prescriptions techniques

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux dispositions contenues dans les documents susvisés, à l'avis des autres concessionnaires des réseaux et aux conditions spéciales suivantes :

- les fouilles sous chaussées seront obligatoirement prévues avec pré découpage à la scie,
- la servitude créée et la chaussée existante devront être au même niveau,
- l'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires lors des travaux pour garantir le bâti environnant (maison, mur),
- la reconstitution du corps de chaussée sera effectuée en sable, grave concassé et béton bitumeux soigneusement compactés,
- les décombres, terre, dépôts de matériaux seront enlevés et la chaussée nettoyée,
- les fossés, talus, accotements, chaussées et tous les ouvrages qui auraient été endommagés aussi bien sur la voie que sur les dépendances seront rétablis dans leur état initial,

L'entretien de la réfection provisoire est à la charge du pétitionnaire jusqu'à la réfection définitive.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « CECCON BTP ».

Fait à Scientrier, le 23 novembre 2023

Le Maire,
Patricia DÉAGE

